

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 33


AUBERVILLIERS

N°102

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 07 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni Hôtel de ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT
Madame Marie Amelie ANQUETIL
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Monsieur Franck LE ROY
Madame Katalyne BELAIR
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Lewis CHARTIER
Monsieur Thierry AUGY
Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS
Madame Marie-francoise MESSEZ
Madame Margaux HOUIS
Madame Fatima YAOU
Monsieur Dominique HE

Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Pierre yves NAULEAU
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Damien BIDAL
Madame Ling LENZI
Monsieur Jose LESERRE
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Miguel MONTEIRO

Secrétaire de séance : Guillaume GODIN

OBJET : Convention entre la ville d'Aubervilliers et le Département de la Seine-Saint-Denis portant sur la vaccination publique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Damien BIDAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu la loi du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;

Vu le décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire ;

Vu le projet de convention entre le Département et la Ville concernant la vaccination publique

Considérant que ces séances de vaccination publique favorisent l'accès à la prévention des publics les plus vulnérables ;

Considérant qu'une couverture vaccinale élevée constitue un élément clé dans le contrôle des maladies infectieuses, permettant de protéger une population contre une maladie donnée ;

Adoption à l'unanimité par 46 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Samuel MARTIN, Philippe ALLAIN)

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention entre la ville d'Aubervilliers et le Département de la Seine-Saint-Denis relatif à la vaccination publique ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération ;

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le

Département au titre du contrôle de légalité ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la Plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération ou dans les deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 18/07/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220707-lmc125297-DE-1-1

Publiée le : 13/07/22

Certifiée exécutoire :

18 JUIL. 2022

Le Maire,
Karine FRANCKET

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Aubervilliers. The stamp contains the text 'Mairie d'Aubervilliers' and '93'. A blue ink signature is written over the stamp. To the right of the stamp, the text 'Le Maire, Karine FRANCKET' is printed.